



Montreuil, le 30 mars 2018

M. Gérald DARMANIN  
Ministre de l'Action et des Comptes publics  
139, rue de Bercy  
TELEDOC 146  
75012 PARIS

M. Olivier DUSSOPT  
Secrétaire d'État chargé de la Fonction publique  
139, rue de Bercy  
TELEDOC 146  
75012 PARIS

N/Réf : BT/AT  
N°109 - 20180330

**Objet : Préavis de grève reconductible pour les ATSEM, Agents Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles titulaires, non-titulaires et faisant fonction à compter du lundi 9 avril 2018.**

Messieurs les Ministres,

Depuis des années, la situation des ATSEM ne cesse de se dégrader ; en dépit des fortes mobilisations unitaires et nationales de ces professionnelles lors de la tenue des CSFPT en décembre 2016 et février 2017, la Fédération CGT des Services publics déplore aujourd'hui la timidité des « avancées » des décrets publiés début mars 2018 pour ce cadre d'emplois.

Alors que les professionnelles s'attendaient à une prise en compte importante de leurs revendications, la CGT constate que le gouvernement n'a rien cédé de significatif pour reconnaître les missions éducatives, un véritable déroulement de carrière et améliorer les conditions d'emplois des ATSEM.

Pire, le gouvernement et la majorité parlementaire considèrent que la propreté des locaux demeure une des missions principales alors qu'aujourd'hui, suite à la réforme des rythmes scolaires, les missions éducatives ont pris toute leur place dans de nombreuses collectivités.

Les ATSEM se sont largement investies, encore plus particulièrement ces dernières années, pour le bien-être et l'épanouissement des enfants, non seulement à l'école, mais aussi sur les temps périscolaires. Des missions éducatives, dont elles se sont acquittées avec beaucoup de conscience professionnelle, de savoirs et de savoir-faire, leur ont été confiées.

Depuis plusieurs mois, dans de nombreuses collectivités, les mobilisations des ATSEM s'amplifient pour la défense de leurs conditions de travail, de leurs missions et une réelle reconnaissance professionnelle.

... / ...

Ces personnels, comme l'ensemble des agents des collectivités territoriales, sont durement frappés par les conséquences des politiques d'austérité décidées par le gouvernement et la majorité parlementaire, au détriment de la réponse aux besoins des populations, des parents et des enfants.

Les raisons de la mobilisation restent donc plus que jamais entières. La colère monte. Dans le prolongement du mécontentement général exprimé le 22 mars et au vu de toutes les attaques menées par le gouvernement, les revendications légitimes des ATSEM doivent être entendues.

**Pour permettre aux agents de porter leurs revendications, la Fédération CGT des services publics dépose un préavis de grève reconductible pour les Agents Territoriaux Spécialisés des Écoles, titulaires, non-titulaires et faisant fonction à partir du lundi 9 avril 2018.**

**Dans le cadre de cette mobilisation, des agents décideront de cesser le travail et se mobiliseront pour :**

- L'amélioration des conditions d'emplois :
  - Un taux d'encadrement légiféré nationalement sur les temps périscolaires et de restauration scolaire
  - Une ATSEM à temps plein par classe, à minima
  - Une formation professionnelle tout au long de la carrière
  - Une réelle intégration dans l'équipe éducative
- La reconnaissance immédiate des missions éducatives des ATSEM sur le terrain, conformément au référentiel de compétences du CAP Petite Enfance ;
- Une véritable évolution professionnelle par un déroulement de carrière sur deux catégories (C et B) ;
- La reconnaissance de la pénibilité : inscription du cadre d'emploi des ATSEM en catégorie active auprès de la CNRACL (départ anticipé à la retraite sans décote) ;
- La reconstruction des carrières suite aux Accords Jacob de 2006 (perte de toute l'ancienneté) ;
- Des dispositions exigeantes pour faire respecter l'égalité professionnelle ;
- L'arrêt du processus de remise en cause des modalités d'organisation du temps de travail, le respect du cadre des 35h et des dispositifs négociés avant 2001 ;
- L'abrogation du jour de carence ;
- Le traitement de la Fonction Publique à 1 800 euros bruts mensuels

La Fédération CGT des Services publics reste disponible pour toutes négociations sur les revendications des personnels.

Nous vous prions d'agréer, Messieurs les Ministres, l'expression de nos salutations syndicales.

Pour la Fédération CGT des Services publics,  
Baptiste TALBOT



Secrétaire général